

# LA RESILIENCE DANS L'HUMANITAIRE : EXPERIENCES MADAGASCAR. LA RESILIENCE EST- ELLE JUSTE ?

Nambinina Elisoa RASOLOMALALA (Univ. Catholique – Madagascar)

Jeannot RAMIARAMANANA (Univ. Catholique – Madagascar)



VULNÉRABILITÉ  
& RÉSILIENCE

13-15 NOVEMBRE 2019

Communication au Colloque « Vulnérabilité et Résilience dans le  
renouvellement des approches du développement et de  
l'environnement » (vr2019), Université de Versailles Saint  
Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

[vr2019.sciencesconf.org](http://vr2019.sciencesconf.org)

[www.cemotev.uvsq.fr](http://www.cemotev.uvsq.fr) / [cemotev@uvsq.fr](mailto:cemotev@uvsq.fr)

Thématique 1 : Catastrophes naturelles et résilience territoriale :  
quelles adaptations (ex-ante et ex-post) des métropoles, des  
petites îles et des littoraux aux chocs ?

# **La résilience dans l'humanitaire : expériences Madagascar**

## **La résilience est-elle juste ?**

**Nambinina Elisoa RASOLOMALALA (Doctorante à l'Université Catholique de Madagascar)**

**Professeur Jeannot RAMIARAMANANA (Directeur de l'Ecole Doctorale de l'Université Catholique de Madagascar)**

### **Introduction**

C'est dans l'opérationnalisation qu'on pourrait confirmer que la résilience est juste ou non. Cet essai va en apporter des éléments de réponse. Du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours, le concept a connu une évolution partant d'aide aux plus démunis, de la protection des populations civiles et secours des victimes ou de catastrophes naturelles, du sauvetage de vie, de la mise en opposition entre immédiateté de l'aide et durabilité de l'action, au maintien de la paix, à la protection des droits de l'homme et au respect de l'éthique et de solidarité.<sup>1</sup> En général, les humanitaires viennent au secours des plus vulnérables pour rétablir la dignité humaine et alléger les souffrances<sup>2</sup>.

Nous avons pu retenir quelques définitions de l'humanitaire : il met l'homme au cœur de son action, s'intéresse au bien de l'humanité, cherche à améliorer la condition de l'homme, s'attache à soulager l'humanité souffrante, à venir en aide aux hommes dans le besoin, dans la détresse et qualifie les organisations œuvrant pour le bien-être et le bonheur de l'humanité, l'amélioration de la condition des hommes ou le respect de l'être humain.

Proportionnellement à la croissance exponentielle des besoins fondamentaux liés à la santé, à l'adduction d'eau potable, au développement de tous genres, les ONG s'imposent de plus en plus à Madagascar et interviennent lors des urgences post-catastrophes de toute nature : naturelle, anthropique et autres.

Dans le cadre de cet essai, nous avons pris le cas de la Croix-Rouge pour illustrer les faits. Conformément à leurs principes et valeurs, les Sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge remettent en cause le problème de la résilience pour résoudre les problèmes

---

<sup>1</sup>DUFFE, B. 2005. L'éthique humanitaire, Guide synergie qualité, Propositions pour des actions humanitaires de qualité. Rapport pour Coordination Sud, p. 12-28.

<sup>2</sup>DUFFE, B. 2005. L'éthique humanitaire, Guide synergie qualité, Propositions pour des actions humanitaires de qualité. Rapport pour Coordination Sud, p. 12-28.

<sup>2</sup> Mission principale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge Internationale

liés à leurs actions humanitaires. En effet, l'humanitaire a été séduit par la résilience<sup>3</sup> mais quelles sont les raisons qui ont provoqué ce fait ? Auparavant, on parlait de la croissance, du développement humain, du développement durable qui ne l'intéressait pas tellement mais désormais, c'est la notion de choc qui se trouve au centre de son attention sachant que la résilience ne pourrait exister qu'après un choc auquel il s'intéresse et où il intervient habituellement.

L'exposition des populations vulnérables aux risques due aux diverses crises : économiques et humanitaires, les effets des catastrophes naturelles liés au réchauffement climatique sont devenus de plus en plus forts à cause des problèmes démographiques : migration, explosion ; le tarissement des ressources naturelles et les crises cycliques de différentes natures.

Depuis lors, « *une transition humanitaire est entamée depuis quelques années. Elle concerne le passage d'actions d'urgence menées lors de l'apparition d'un événement particulier (catastrophes naturelles, conflits armés,...) à des interventions de plus long terme relatives aux diverses formes de développement (humain, durable...)* »<sup>4</sup>.

Parallèlement s'est développé un nouveau concept pour élaborer de nouvelles stratégies adaptées. La résilience se définit comme les capacités de rebond (renouveau, renaissance) des personnes, groupes sociaux, territoires,... Cette résilience passe par un processus de résilience à établir (facteurs et tuteurs de résilience) qui permet le retour à l'état normal puis une situation améliorée par rapport à la normale.

Avant de se poser la question de la justice ou non de la résilience ? Essayons dans un premiers temps de revoir en profondeur ce concept de résilience C'est une question qui paraît a priori être surprenante. Cette idée de capacité de résister jusqu'à se renforcer après un choc subi est séduisante pour une société donnée.

Toutefois, cette question se pose lorsqu'on est dans l'action ayant comme objectif de réaliser et renforcer la résilience d'une population cible dans le cadre des actions humanitaires. Aussi, notre papier va se subdiviser en 2 grandes parties dont la première partie revisite en profondeur le concept de la résilience et la seconde partie discute de l'opérationnalisation qui va préciser la justice ou non de la résilience.

---

<sup>3</sup> Mattei, J.-F, 2014, "L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique", LLL Les liens qui libèrent, pp. 94-100

<sup>4</sup> Mattei, J.-F, 2014, "L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique", LLL Les liens qui libèrent, pp. 94-100

## **1. Concept de « Résilience(s) »**

La notion de la résilience est née dans un contexte multisectoriel. En effet, les économistes, les sociologues, les démographes ainsi que les humanitaires ont chacun leur vision du concept qu'on peut qualifier de contemporain et devenu incontournable dans la méthodologie et approches utilisées dans le cadre du développement quel qu'en soit la nature.

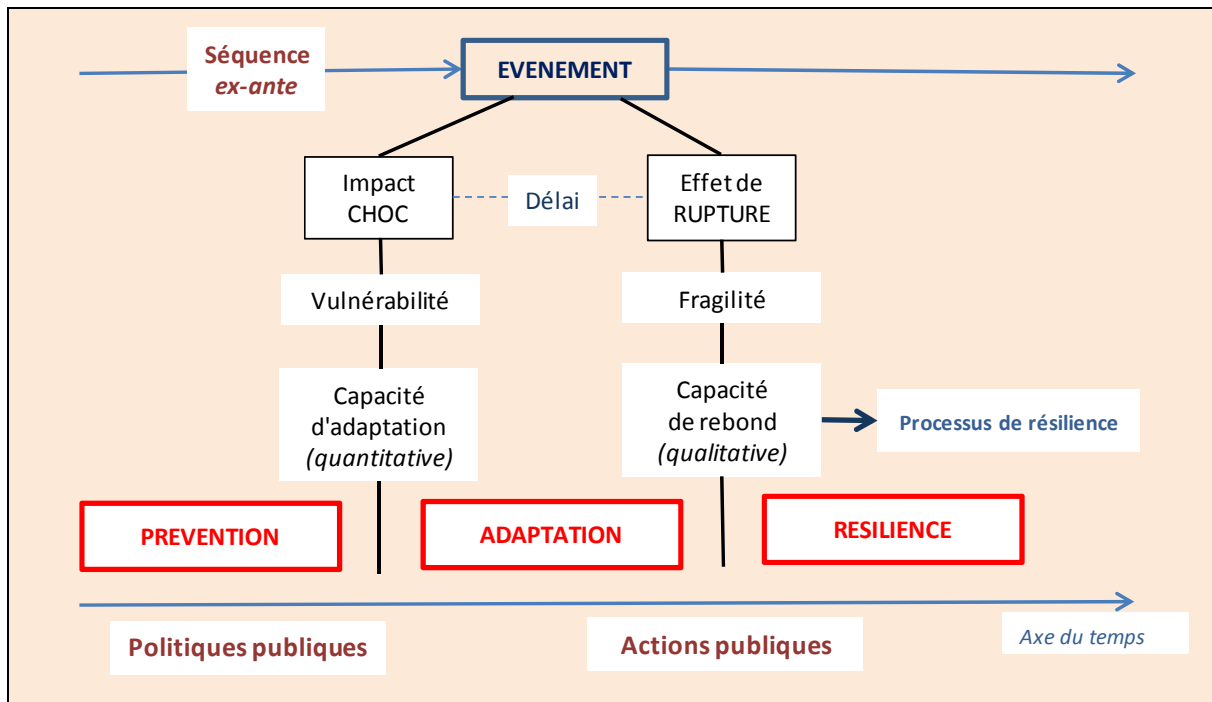
### **1.1. De la résilience : un cadre conceptuel**

La résilience ne se compare pas à la vulnérabilité car l'existence de cette dernière requiert en amont la déstabilisation par un choc qui divise par la suite la période de temps entre un « avant » et un « après ». Un traumatisme est provoqué à l'issue de cet événement qui explique à court terme un rebond ou une reprise et à long terme le relèvement ou la renaissance.

Suite à ce choc, l'existence d'une rupture ou d'un rebond qualitatif est requise sinon on ne parlerait plus de « résilience » mais de « vulnérabilité ». Ce qui explique la diminution de la récupération face à une forte croissance de cette vulnérabilité. A une période de la vie, chacun a déjà fait face à une vulnérabilité mais certains s'y adaptent plus que d'autres. L'environnement économique et politique occupe une place prépondérante dans cette capacité d'adaptation. Il est évident que la précarité ou la pauvreté extrême accentue la fragilité et diminuent sérieusement la « capacité » de chacun selon les circonstances.

Le concept de « résilience » est controversé dans le sens où on le définit de plusieurs façons : qualité, renforcement de « capacité » et de la capacité d'adaptation pour faire face à un choc ou traumatisme, ou encore un agencement manifesté à le considérer formellement d'un autre point de vue : une personnalité dont certains sont dotés et d'autres pas. Par ailleurs, le domaine social a pris une envergure importante dans l'approfondissement de son étude et de son analyse.

Figure 1 : Schéma du processus de résilience



« Fragilités et résilience », *Les nouvelles frontières de la mondialisation*, Khartala – p 43 (UMI Résiliences)

## 1.2. De la résilience : une définition

A sa genèse, en physique des matériaux, la résilience se définit comme « la capacité d'un métal à revenir à sa forme première après un choc ou une torsion » faisant référence à la résistance des matériaux aux chocs<sup>5</sup>. En écologie, la résilience d'un écosystème désigne « sa capacité à se régénérer après un choc écologique » (incendie, inondation, déforestation, cyclone,...)<sup>6</sup>

En sciences humaines, à travers la psychologie et la philosophie de la résilience, c'est une capacité d'un individu à rebondir après un choc.

En science juridique, la résiliation d'un contrat désigne le retour à la situation d'avant contrat. La résilience sociale est « la capacité d'une entité (personne, groupe, territoire, ...) à repartir, ou renaître, qualitativement (saut qualitatif) à l'issue d'un choc (et d'une rupture) qui a détruit tout ou partie de son intégrité »

<sup>5</sup> Manciaux, M., La résilience Un regard qui fait vivre, Dans *Études* 2001/10 (Tome 395), pages 321 à 330

<sup>6</sup> Dauphiné, A., Provitolo, D., « La résilience : un concept pour la gestion des risques », dans *Annales de géographie* 2007/2 (n° 654), pages 115 à 125

Plus récemment dans l'humanitaire, « ...la résilience consiste successivement à survivre, s'adapter, rebondir et se renforcer (à la suite d'un choc)... (Jean-François Mattei)<sup>7</sup>

La résilience est sûrement un concept séduisant dans l'humanitaire qui pendant longtemps a fait l'objet de critique notamment dans le fait qu'il n'agit qu'au moment des catastrophes. Dans un sens péjoratif, l'humanitaire s'apparente à l'« oiseau de mauvaise augure » annonciateur d'un sinistre et disparaît avec lui.

### 1.3. Quelques notions liées à la résilience

La capacité ou « **capabilité** » est issue des sciences humaines et sociales. Selon A. Sen<sup>8</sup>, elle se définit comme « la possibilité effective qu'un individu de choisir diverses combinaisons de fonctionnements, autrement dit une évaluation de la liberté dont il jouit effectivement ». La science économique parle de capital : moyen ou capital physique, moyen ou capital intellectuel, moyen ou capital technique, moyen ou capital social.

L'approche sociale et humanitaire a formulé des concepts en symétrie de ces capacités. La pauvreté qui signifie dépourvu de capital, la vulnérabilité ou l'exposition aux chocs et la fragilité où à partir d'un certain seuil, une personne ou un système est totalement brisé par le choc.

La résilience s'oppose fréquemment à la vulnérabilité et à la fragilité. Une bouteille en verre n'est pas résiliente mais fragile. Si la tête d'une personne en reçoit un coup, la personne ressent une douleur forte, elle peut s'évanouir ; on dira alors que la tête un *organe sensible et vulnérable* pour l'homme. A l'inverse, si la bouteille se cogne contre un objet métallique par exemple, elle se casse tout de suite ; la bouteille est une *matière fragile*.

Une personne peut être vulnérable mais résiliente. Elle pourrait être exposée à un risque mais pourrait également absorber et faire face au choc qui surviendrait. Cette distinction est nécessaire car ces différentes notions prêtent parfois à confusion.

### 1.4. Quelques types de résilience

---

<sup>7</sup> Mattei, J.-F., 2014, "L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique", LLL Les liens qui libèrent, pp. 94-100

<sup>8</sup> Bénicourt, E., « bilan critique » dans Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy 2007/1 (n° 52), pages 57 à 81

La résilience se présente sous diverses formes à l’instar, d’une part ; de la spontanée qui s’acquiert spontanément et sans intervention extérieure. Généralement, c’est la réaction immédiate par rapport au choc et s’apparente davantage à un instinct de conservation. A l’opposé, la résilience assistée fait intervenir des agents extérieurs et où des actions plus stratégiques sont mises en œuvre et étalées dans le temps.

D’autre part, la résilience quantitative se définissant comme une remontée à un niveau équivalent ou supérieur à l’état d’avant le choc et mesurable. Enfin, la résilience qualitative correspondant à une rupture suivie d’un changement de cadre et d’un rebond dont la référence à l’état d’avant choc est difficile.

Cependant, la résilience est identifiée et personnelle car ce n’est pas parce qu’il y a un tuteur qu’on pourrait prétendre que celui-ci serait résilient. Toutefois, l’aide n’est pas à exclure.

### **1.5. En termes analytiques**

On tient compte du schéma du processus de résilience. On considèrera ainsi que le terme de résilience sert à désigner tout à la fois cette capacité de rebond, dite de résilience, qui permet aux personnes, groupes sociaux, territoires de repartir, renaître en termes qualitatifs, à l’issue d’une rupture et que cette capacité initie un processus de résilience à plus long terme qui est réalisé par étapes en s’appuyant sur des facteurs et tuteurs de résilience.

Si on raisonne dans le cadre du développement humain durable<sup>9</sup>, on parlera alors de « capabilité » de résilience ou capacité effective et potentielle de rebond pour le groupe considéré et d’ « agencéité » ou capacité d’agir avec finalités précises face à des opportunités ou facteurs et des agents ou tuteurs.

La détermination de la justice ou non de la résilience passe forcément par son opérationnalisation.

## **2. Opérationnalisation de la résilience (justice ou non de la résilience)**

L’opérationnalisation de la résilience fait intervenir un processus avec ses séquences avant, pendant et après le choc et trois catégories d’acteurs à savoir les bailleurs de fonds (fondation,

---

<sup>9</sup> DOSTALER, G., « Amartya Sen, l’économie au service du développement humain » dans Alternatives économiques n°242, 01/12/2005

Etat, association, institution financière nationale ou internationale,...); les agents humanitaires (fondation, Etat, association, volontaires, salariés,...) et les bénéficiaires.

## 2.1. Typologie d'actions pour la résilience

La formulation des actions se présente par le renforcement de capacités d'une part et la lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité, la fragilité d'autre part.

Ayant tendance à agir et réagir dans l'urgence face à l'adversité, la résilience dans l'humanitaire réside dans un processus d'adaptation positive avant, pendant et après la crise. Son renforcement est fondamental car l'effort fourni est capital pour assurer le développement et en limiter son recul dramatique.

Au moment de l'action, à la période *ex-ante* ou période avant le choc, les humanitaires procèdent à l'information, la sensibilisation, la prévention...pendant le choc ils assurent la sécurité, l'adaptation...et durant la période *ex-post* c'est-à-dire après le choc, ils font place au secours d'urgence, au relèvement, à la reconstruction... des victimes de choc.

Les humanitaires agissent à différentes échelles : au niveau de l'individu, sa résilience s'est-elle faite au détriment d'autres individus ? Question ayant une portée particulière dans une communauté pauvre ou très pauvre. Au niveau de la collectivité, y a-t-il une perturbation de la vie communautaire ou inégalité ? Ce qui explique le principe de précaution dans l'action. Prenons l'exemple d'un choc politique : l'on a constaté ces derniers temps la croissance fulgurante des sans-abris au sein de la capitale. L'action se traduit par leur déplacement dans un endroit où la migration perturbe le territoire d'accueil.

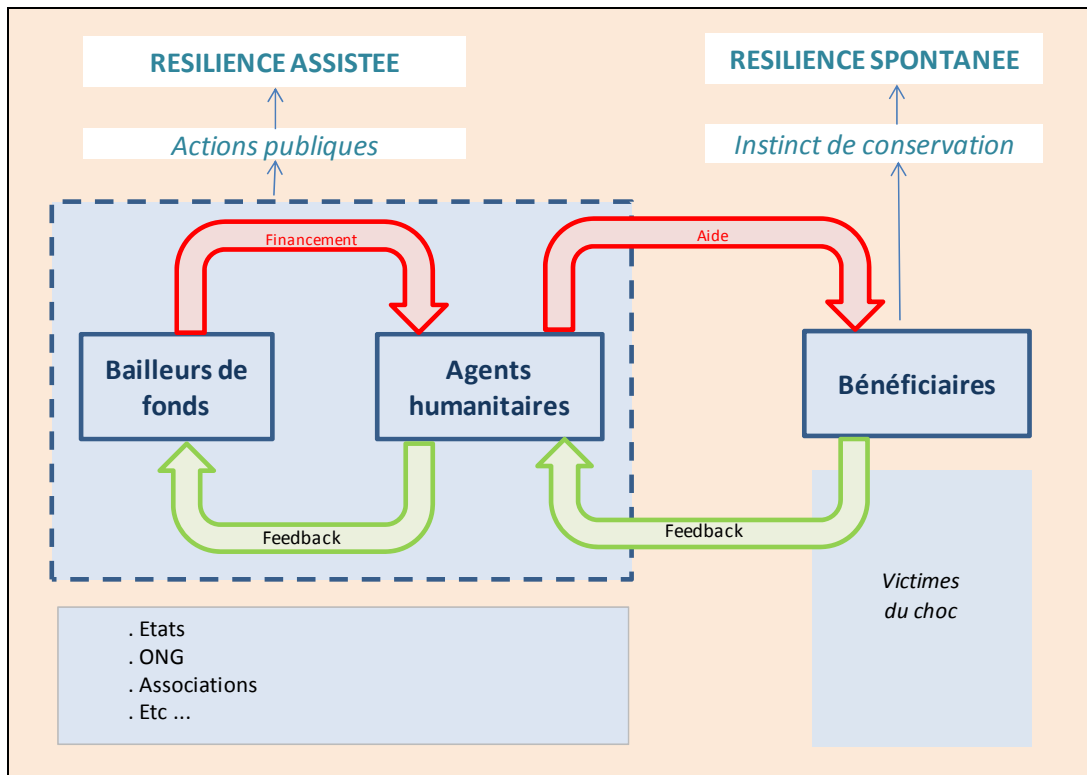
En termes économiques, le problème de surcoût survient avec l'exploitation des aides humanitaires mais quelles priorités pour la gestion des moyens requis ? En effet, la prévention est une action *ex-ante* qui nous paraît plus appropriée créant une idée d'appropriation de la résilience plus que le secours qui requiert la capacité des institutions de résilience telles que les acteurs locaux, l'Etat...

L'opérationnalisation de la résilience fait intervenir un processus avec ses séquences : avant, pendant et après le choc où trois catégories d'acteurs vont jouer leurs rôles dans le processus : les bailleurs de fonds : intermédiaires entre les agents humanitaires et les bénéficiaires (appuis techniques et financiers) ; les agents humanitaires qui mettent en œuvre et suivi, élaboration



d'une stratégie de retrait: renforcement de la résilience et les bénéficiaires qui se chargent de la reconstruction et relèvement selon les moyens existants et en fonction des appuis externes.

**Figure 2 : Les acteurs de la résilience**



Source : Communication du Professeur Jeannot RAMIARAMANANA

### 3. La résilience est-elle juste ?

La réponse à cette question passe nécessairement par des enjeux, notamment au niveau du processus ou construction de la résilience et au niveau des acteurs de la résilience.

#### 3.1. D'un point de vue conceptuel

Une résilience peut-elle être perçue comme injuste ?

Comment agir équitablement pour faciliter l'émergence de ce processus de résilience ? Que faire en présence des inégalités courantes d'ordre économique, social, politique, etc... ? Il

s'agit de considérer l'effet *ex-ante* des inégalités sur la résilience. Comment éviter d'engendrer en retour de nouvelles inégalités inacceptables ? C'est l'effet *ex-post* de la résilience sur les inégalités. Mais est ce que le fait de rendre une catégorie, un groupe de personnes ou une population entière résiliente servirait-elle à faire disparaître les inégalités qui existaient avant le choc ?

Cela soulève d'autres questions comme le lien qui existe entre les diverses résiliences individuelle et collective de l'ensemble social ou comment s'assurer que la résilience des uns ne se fasse pas au détriment de celle des autres ? Que le partage qui en résulte soit socialement accepté ? La mise en place d'un filet de sécurité pour la mise en vente de riz bon marché semble banale jusqu'au moment où la distribution soit confiée à une société privée qui en tire profit, ceci pourrait engendrer une déstabilisation de la cohésion sociale.

L'injustice se traduit également par les inégalités face auxquelles, l'équité devrait être assurée. Il va falloir procéder à l'identification des inégalités existantes (*ex-ante*). Les plus vulnérables devraient être appuyés pour exclure les inégalités de capacités et les actions sur les facteurs de résilience et tuteurs de résilience seront priorisées pour éviter les inégalités d'« agencéité ».

Les inégalités engendrées (*ex-post*) durant le processus de résilience devraient également être identifiées : ressources, « capacités », « agencéité », besoins insatisfaits... Pour atteindre les objectifs sur le renforcement de la résilience individuel ou communautaire, il faudrait agir de manière cohérente<sup>10</sup>.

Aborder l'éthique dans une autre dimension, celle de la responsabilité doit mener à mieux cerner le concept (Ricoeur, 1984). La théorie de la justice et la pluralité des biens sont des principes induisant le fait qu'il faut toujours considérer la finalité de l'action, celle du bien sans pour autant renoncer à la figure du sujet responsable de ses actes (Rawls, 1989). Parallèlement, la responsabilité pour autrui fait naître des obligations d'où la sujétion à l'altérité (Jonas, 2012). A cela, s'ajoutent le principe d'égalité garant de la justice et de l'équité sociale et la logique éthique de la résilience : responsabilité envers autrui (Emmanuel Levinas, 1996).

---

<sup>10</sup> Rawls, J., « La théorie de la justice et la pluralité des biens », *Déviance et société*, 1989, pp. 209-218

L'action humanitaire a justement besoin d'éthique. Les principes de l'éthique médicale de Mattei (Autonomie, Bienfaisance, Non-malfaisance, Justice) ont été transposés à l'humanitaire afin de mieux cerner le concept de l'éthique de la résilience. Le principe de bienfaisance étant d'œuvrer en vue de faire du bien au bénéficiaire. Le concept du bien est relatif dans le sens où chaque organisme humanitaire a ses propres objectifs et stratégies pour atteindre ce bien et chacun possède sa propre définition en fonction de leur mission et le réel besoin sur lequel est basée l'action humanitaire.

Quoi qu'il en soit, « la bienfaisance prône l'intérêt social, la justice et l'équité dans la répartition des biens et le renforcement de la résilience sans pour autant le faire ni aux dépens des autres, ni à leur détriment : principe de Non-malfaisance »<sup>11</sup>.

La communauté ne peut plus porter de stratégie collective de résilience, et ce sont les individus qui élaborent leurs propres stratégies au détriment éventuel des autres membres de cette communauté. (Lallau, 2011)

« Aucune forme d'assistanat ou de subsidiarité ne devrait donc pas être découverte dans le but de préserver l'autonomie de l'action humanitaire ». (Mattei, 2014). En effet, l'on se demande dans quelle mesure les ONG pourraient se substituer à l'Etat ? Il va falloir lui redonner ses fonctions naturelles et sa mission régalienne, celles de protéger sa population et de satisfaire ses besoins fondamentaux.

A cela s'associe la redevabilité envers les bénéficiaires (individus ou communauté) qui est un concept récent dont l'objectif est de donner le pouvoir et le droit du bénéficiaire à s'impliquer effectivement tout au long du processus de développement dans le cadre d'un projet ou programme depuis l'évaluation des besoins, l'élaboration et planification, la mise en œuvre et suivi, jusqu'à l'évaluation et apprentissage.

Sinon, les solutions apportées pourraient ne pas être appropriées aux réels besoins de ces bénéficiaires. La pratique de cette nouvelle approche n'est pas encore effective notamment dans les pays en voie de développement comme Madagascar. Ceci s'explique par le rôle que détient l'Etat lui-même. Certes, l'on a évoqué, à plusieurs reprises, la souveraineté de l'Etat dans la gestion des affaires nationales, mais la question reste délicate dans le sens où celui-ci perd peu à peu de la crédibilité envers les bailleurs de fonds étant donné l'importance des

---

<sup>11</sup> Mattei, J.-F, 2014, "L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique", LLL Les liens qui libèrent, pp. 94-100

détournements de fonds et de la corruption. Paradoxalement, au lieu d'être repoussées, les ONG viennent en masse et se relaient les unes après les autres ou collaborent ensemble selon les domaines d'intervention.

En effet, l'Etat est généralement contraint de faire appel à la Communauté internationale : institutions financières de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale) et autres bailleurs de fonds. Cette coopération internationale pour le développement s'exerce également par le biais des humanitaires qui collectent des fonds privés, mais sont aussi financées par les bailleurs de fonds publics. Ces agents humanitaires interviennent en situation d'urgence et aussi comme opérateurs surtout dans les domaines sociaux.

Ainsi, les associations humanitaires se multiplient et se développent sur le terrain de la pauvreté, et il est légitime de s'interroger sur les perspectives de leur action : s'agit-il d'un phénomène symptomatique ou bien d'une voie efficace de sortie de la misère ? Les effets des politiques d'ajustement structurel, de rééquilibrage budgétaire, de développement des infrastructures, d'Investissement Direct Etranger (IDE), de promotion de la compétitivité etc., tardant à se faire sentir sur une population largement enclavée dans la misère, tout se passe comme si un certain nombre d'associations humanitaires, soutenues et financées par la Communauté internationale, devaient jouer un rôle de compensation sur le front social ? En attendant quoi ? En plus, l'Etat perd aussi sa crédibilité vis-à-vis de sa population du fait qu'il n'arrive plus à assurer ses fonctions régaliennes, l'Etat n'a plus la confiance de celle-ci.

Cette situation suscite des suspicions de la Communauté Internationale envers les pays sous-développés comme Madagascar.

En temps normal, et en bonne logique, ce sont les pouvoirs publics qui devraient prendre en charge les domaines où interviennent les humanitaires et se préoccuper de la durabilité, et de la reprise par les acteurs normaux, de leurs activités. On a constaté dernièrement un développement considérable de ces associations sur le territoire national, sans que les rôles des acteurs nationaux logiquement et normalement responsables en aient paru vraiment renforcés. L'impression qui se dégage est plutôt celle d'une vision à court terme, d'un traitement délégué à ces associations des situations d'urgence.

### **3.2. Une question de durabilité**

La question est pertinente : « la résilience est-elle juste ? », et doit être abordée par la politique publique et les actions et mesures correspondantes.

Le principe d'équité des politiques publiques (Rawls, Sen) qui s'appuie sur la responsabilité des personnes (Ricoeur) consiste à réduire et éliminer les inégalités inacceptables socialement mais à accepter celles qui se font au bénéfice des plus pauvres.

La durabilité du développement se veut être à la fois sociale et humaine. En effet, selon l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, celui-ci emprunte la voie qui vise à plus de solidarité ou redistribution plus forte.

Un lien interactif existe donc entre la résilience et la durabilité. La résilience est un moyen et la durabilité, une fin à toute action publique de développement. La garantie de cette durabilité est un des rôles des partenaires francophones comme l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Quel que soit la performance immédiate d'une ONG, la question fondamentale qui se pose, dès lors qu'elle assure une fonction qui incombe normalement à un service public ou à un organisme privé national, est celle de la pérennité, la durabilité. Dans un certain nombre de domaines - la santé, l'éducation, l'habitat, l'environnement, la nutrition, le planning familial, les questions du genre etc. – en supposant que l'Etat ( y compris les collectivités publiques décentralisées) soit momentanément dans l'impossibilité d'assurer ses responsabilités, la question reste ainsi posée de l'influence de l'action des ONG sur cette nécessaire prise de responsabilité.

Enfin, il existe une relation d'interaction entre la résilience et la durabilité où la résilience est un moyen pour aller vers la durabilité (Lallau, 2011) et les conditions d'une émergence conjointe de la durabilité et de la résilience tiennent principalement aux capacités locales d'action et de réaction (Adger, 2003)

### **3.3. D'un point de vue opérationnel**

Différents cas existent suivant les acteurs entrant en jeu dans le processus de résilience afin de mieux repérer les risques d'injustice et déterminer les actions qu'il conviendrait de mener pour les éviter au mieux.

L'accent est ainsi généralement mis sur une nouvelle approche pour d'anciennes questions (F.Grünewald) comme le développement du concept de résilience dans le secteur de l'aide.

Les humanitaires d'urgence et de développement réputés pour la différence de leurs mécanismes de fonctionnement, leur degré de sensibilité aux risques et vulnérabilités seront désormais appelés à collaborer ensemble dans le but d'avoir le plus d'impacts possibles de leurs actions et pour assurer leur pérennité.

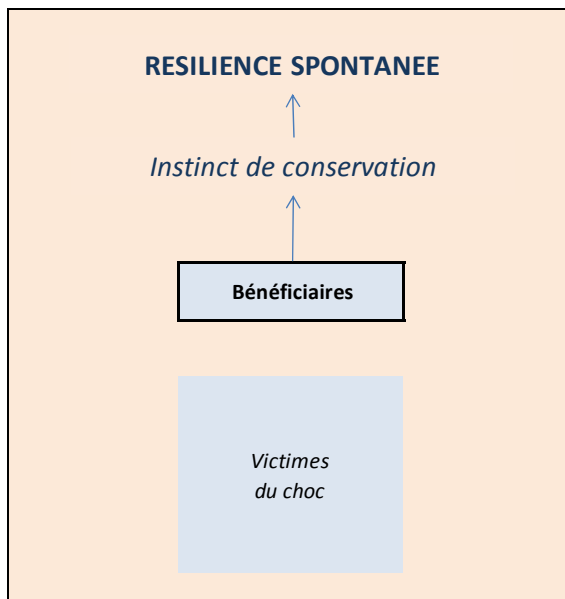
D'un côté, les humanitaires auraient tendance à réduire la vulnérabilité et ignorer le processus de la réduction de la pauvreté et mettent en œuvre des dispositifs allant à l'encontre du fonctionnement humanitaire notamment l'entrepreneuriat socio-économique. Ils se contentent d'alléger les souffrances des « nécessiteux » et sauver des vies sans vouloir chercher les facteurs sous-jacents de vulnérabilité et des solutions à long terme.

De l'autre côté, les risques et la vulnérabilité sont pris à la légère par les acteurs de développement et ils considèrent les vulnérables comme des charges alors que ceux-ci sont en principe des acteurs de leur propre développement. Cependant, l'homme en tant qu'humain doit être au centre de toute action et la culture de la prévention doit être inculquée.

- **Cas 1. Résilience spontanée**

Ou instinctive d'un individu ou d'un groupe au détriment de la communauté car la résilience peut se faire au détriment des autres individus, par exemple : voler pour se nourrir.

Il n'existe pas d'assistant ou place réduite, il faut par contre responsabiliser les victimes eux-mêmes.



Cette probabilité est d'autant plus grande dans un contexte global de grande pauvreté (instinct de survie) car celui qui sait s'adapter augmente sa chance de survie. La garantie de la sécurité incombe à L'Etat. Son rôle apparait déterminant et sa responsabilité est en principe engagée. Renforcer la résilience c'est aussi comprendre et analyser les mécanismes de survie de la population. (F. Grünewald).

On peut illustrer à travers ces cas, les risques d'injustice de cette résilience spontanée.

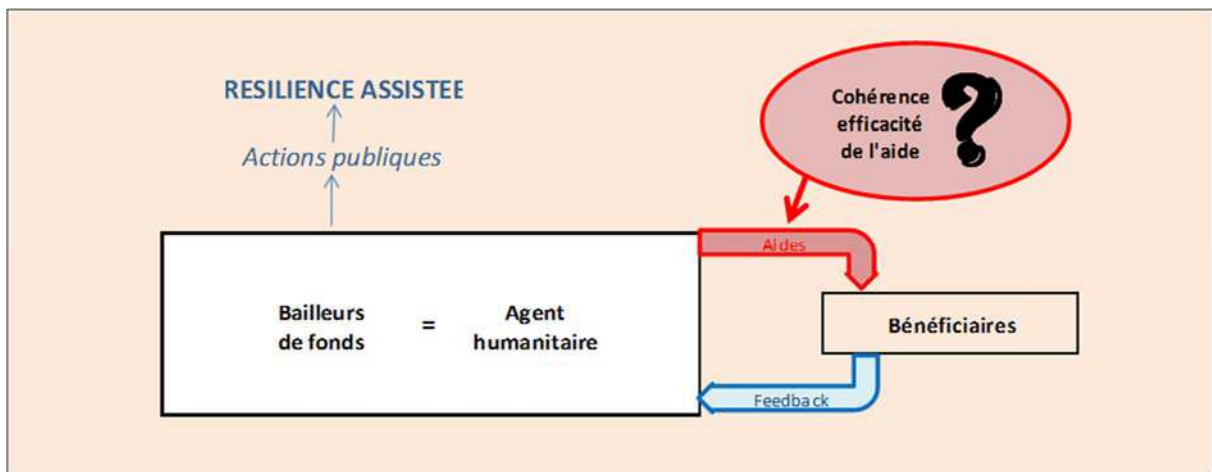
#### *Insécurité alimentaire au sein de la capitale*

A titre d'exemple, en 2009, lors de la grande crise socio-politique, le gouvernement français, par le biais de son ambassade, a financé un projet de cantine populaire dont bénéficiaient les populations des communautés les plus touchées. L'organisme humanitaire qui était en charge du projet collaborait avec les autorités locales pour identifier les cibles en définissant des critères de sélection et priorisant les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants en bas âge, les handicapés et les ménages ayant au moins 5 membres. Mis en œuvre au sein des bas quartiers où la vulnérabilité touche la plupart des ménages, le projet a entraîné un conflit d'intérêts au point où le recensement fait par les volontaires, résidant eux-mêmes au sein des communautés, a été biaisé. Finalement, les bénéficiaires n'étaient autres que les proches et les connaissances des volontaires. Des repas ayant été distribués à titre gracieux tous les jours durant 10 mois, ils ne pouvaient pas céder la place aux vraies cibles du projet.

## Evaluation post-catastrophe

Après le passage des cyclones, les volontaires sont mobilisés pour effectuer l'évaluation des dégâts au sein des communautés afin de mieux savoir les besoins réels des sinistrés et pour que l'organisme puisse procéder à l'appel à dons auprès des bailleurs. Par intérêt, ils cochent n'importe comment la fiche d'évaluation. Ce qui accentue la vulnérabilité des sinistrés et ralentit le processus de renforcement de la résilience des victimes donc perte de l'urgence.

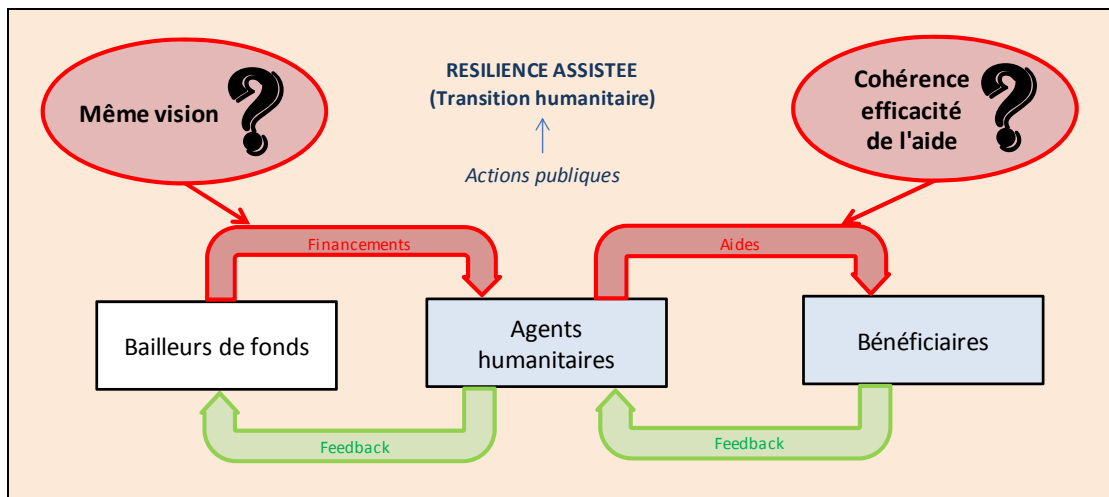
- **Cas 2. Résilience assistée où le bailleur de fonds est aussi l'agent humanitaire**



C'est une situation rare mais existe. Nous relevons donc une adéquation des actions par rapport aux besoins mais il pourrait avoir un risque d'ethnocentrisme et méconnaissance des besoins réels. Ainsi, l'aide gardera-t-elle encore sa cohérence et son efficacité ?

- **Cas 3. Résilience assistée où le bailleur de fonds est distinct de l'agent humanitaire**





Prenons comme exemple le projet qui promeut la construction des latrines, contrairement aux idées reçues, la population locale dans une communauté donnée n'éprouve aucunement le besoin d'en avoir. Il faudrait d'abord, dans ce cas procéder à la sensibilisation, l'éducation et à l'information sur l'importance de l'utilisation des latrines dans les cas ex-ante avant la construction proprement dite.

Dans le domaine du marketing social dont l'objectif principal des humanitaires est le changement de comportement, le système « top down » n'a plus sa place. Les cibles eux-mêmes éprouvent leurs besoins et les actions devraient s'y conformer.

Les aides sont-elles toujours vraiment nécessaires ? Du moment où la population ne manifeste pas le besoin de vouloir être aidée, est ce que les aides ou les appuis qu'on offre à cette population vont être utilisées avec éthique ? Souvent, les agents humanitaires pensent à priori que telle population souffre et a besoin d'aide contrairement à la population qui ne manifeste pas ce besoin.

Ainsi, ces agents créent à tort des actions d'aides. D'où les incohérences entre les actions et les résultats voulus. Ainsi, les humanitaires considèrent les aspirations réelles des bénéficiaires, des besoins qui semblent plutôt être un moyen pour créer les besoins sociaux de la population, les besoins qui paraissent fondamentaux et correspondants aux normes sociales universelles pour les agents humanitaires mais ne le sont pas nécessairement pour une population donnée.

Aux risques d'ethnocentrisme et d'assistanat, et à la question de la redevabilité, qu'on a vus dans le cas 2, viennent s'ajouter les interrogations liées à l'introduction d'un intermédiaire

supplémentaire, l'agent humanitaire : de la relation entre le bailleur et l'agent humanitaire, il pourrait y avoir du chantage et du blocage de l'aide et de la confusion des rôles. En effet, si les conditions exigées par le bailleur ne sont pas respectées en partie ou en totalité, il pourrait bloquer le fonds. Pour le business de l'humanitaire, si l'agent entretient son fonds de commerce, cela perpétue la pauvreté. La question d'éthique liée à l'aide revient automatiquement. En effet, celle-ci reste toujours intéressée. Les humanitaires devraient avoir la capacité et l'envie d'apprendre, d'innover, d'expérimenter et de prendre certains risques et apprendre à se détacher peu à peu des bailleurs de fonds institutionnels au service de la population et au service de ces bailleurs.

L'ampleur de la situation est énorme si on procède à l'analyse du cas d'un fonds alloué à un projet de développement ou d'urgence par le biais d'un organisme humanitaire. Conformément aux procédures en vigueur des bailleurs, celui-ci bénéficiera d'un pourcentage important pour ses frais de fonctionnement dont la valeur varie en fonction de l'importance de la somme. Somme qui pourrait contribuer à la mise en œuvre des actions de développement ou d'urgence.

Les compétences de l'agent humanitaire seraient ainsi requises pour la bonne gestion des financements internationaux et pour éviter toutes dérives. La transparence et la bonne gouvernance sont aussi des qualités que devrait avoir l'agent humanitaire.

S'enrichir sur la pauvreté des autres, c'est le cynisme de l'humanitaire. En effet, les humanitaires prient pour qu'une catastrophe frappe afin qu'ils puissent avoir du financement. Ayant créé une dépendance envers les humanitaires par le biais de l'aide, la situation arrange aussi les bénéficiaires. De la même façon, la population est aussi cynique dans le sens où elle prie aussi pour qu'il y ait une catastrophe afin qu'elle puisse obtenir des aides, cela leur évitera pour une courte période de ne pas avoir à se procurer des besoins fondamentaux.

### **La dimension culturelle de la résilience**

Il est essentiel de prendre en compte la dimension culturelle afin de comprendre pour un milieu donné ce qu'est la résilience, la justice, l'équité et la redevabilité ou l'éthique et d'adapter au mieux ses actions aux besoins réels et dans la mise en œuvre de l'aide : distribution et suivi. Ce qui requiert de la part des acteurs de la résilience des qualités d'ouverture à l'altérité.

Dans le prolongement des analyses, la résilience est également vue sous un aspect culturel. En effet, les systèmes traditionnels occupent une place prépondérante dans le processus de la résilience car l'attachement de certaines communautés à la culture, au système de conservation, à l'acculturation et aux pressions de la culture dominante les rendent parfois vulnérables d'où la question de savoir si ces systèmes traditionnels pourraient contribuer au renforcement de la résilience et à la reconstruction des populations traumatisées.<sup>12</sup>

La résilience est injuste s'il y a une forte répulsion de la population étant également un générateur de nouveau choc. En effet, un gestionnaire des aides humanitaires ou un distributeur profite de la situation pour s'enrichir. Il faudra bannir cette pratique et éviter de créer une nouvelle classe de privilégiés de la résilience. A « Madagascar, résilience équivaut à un « retour à sa place dans la société », un retour à l'ordre établi.

### **L'humanitaire à l'épreuve de la justice à Madagascar**

« La justice est une nécessité en tant que première vertu des activités humaines et les institutions sont en principe les premières à être tenues à un fonctionnement juste » (Rawls, 1989). La réalité est en effet différente à Madagascar.

Voici des expériences vécues des années récentes à Madagascar :

#### *1. Epidémie de peste à Madagascar*

En mesure préventive, on préconise le port de masque bien que les avis des médecins soient partagés sur l'efficacité de cette mesure qui au contraire, selon certains, pourrait être un vecteur de propagation de la maladie si le masque n'est pas détruit comme il se devrait après usage. Depuis, le prix du masque n'a cessé d'augmenter. Par conséquent, il pourrait y avoir également une déstabilisation de la cohésion sociale dans ce cas.

On désinfecte les lieux insalubres, (mesure d'urgence pour laquelle on a obtenu une aide) sans chercher à les assainir véritablement (pas d'aide pour l'assainissement et l'éducation à l'hygiène qui sont des dispositions à prendre de façon permanente). Les autorités semblent se

---

<sup>12</sup> Levinas, E., « Signification culturelle et sens éthique » revue Philosophique de Louvain, 1996, pp. 134-163

complaire à ce rôle de pompier sans chercher à s'attaquer à la racine du mal, qui pourtant relève de leurs seules compétences. Ce qui entraîne à la fois une déstabilisation de la cohésion sociale et un désintéressement de la population. Les financements semblent être insuffisants, soit l'Etat se trouve dans l'incapacité de trouver des financements nécessaires soit, celui-ci ne pourrait pas garantir la durabilité des actions dans ce sens.

En termes d'inégalités, la résilience prend une autre dimension. Les entreprises reçoivent des consignes les obligeant à désinfecter leurs locaux. La question se pose sur le fait de savoir comment les infecter. L'information est difficile à obtenir et on se fait balader du Ministère de la Santé à un centre hospitalier pour être finalement aiguillé vers le BMH. Et à chaque fois, on fait la queue, alors même que les attroupements sont déconseillés. Au Bureau Municipal d'Hygiène (BMH) de la capitale, après avoir fait la queue comme il se doit, l'on apprend que seuls leurs agents sont autorisés à procéder aux opérations de désinfection, mais ils sont débordés et leurs services sont payants d'où un fort relent de corruption et de racket.

Les dons onusiens servent à la propagande des tenants du pouvoir qui les distribuent comme étant des dons de leur part.

Par différents supports médiatiques, on recommande fortement à la population de s'approcher d'un centre de soins (sans que ce soit précisé lesquels) en cas de symptômes qui pourraient faire penser à la peste.

Dans la campagne proche de la capitale (à une quinzaine de km d'Antananarivo), des paysans se présentent au centre de base le plus proche, lequel ne possède aucun Test de Diagnostic Rapide (TDR) et les renvoie chez eux sans aucun diagnostic, sans aucun soin.

Au bout du compte, beaucoup ont le sentiment que la peste à Madagascar n'est qu'un coup de communication des autorités pour bénéficier de la manne humanitaire, soit en termes financiers, soit en termes de propagande. Tandis que d'autres sont très sceptiques quant à l'efficacité de l'Etat (informations contradictoires sur la situation, l'état d'évolution de la maladie,...).

## *2. Réponse d'urgence aux catastrophes*

La Croix-Rouge Malagasy est une association de volontaires ayant pour mission de mettre en œuvre des programmes adéquats pour prévenir et alléger les souffrances humaines par la

mobilisation et l'assistance des communautés dans le pays et de rendre la communauté résiliente: prévention, préparation, réponse, relèvement avec ses propres moyens. Elle dispose de ressources humaines importantes prêtes à être déployées à tout moment, surtout en cas d'urgence après les catastrophes notamment le cyclone et l'inondation. Elle est présente partout à Madagascar au niveau des communes, districts, régions. Elle axe sa stratégie d'intervention dans la réduction des risques des catastrophes par le biais des différents projets financés par des bailleurs internationaux. Comme elle a un statut particulier : auxiliaire des pouvoirs publics, elle a le devoir d'intervenir lorsque l'Etat faillit à ses obligations.

Etant membre à part entière de la Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, elle est soumise aux 7 principes de celle-ci dont le principe de l'« humanité » en premier lieu qui s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples. Le « volontariat » est un autre principe qui laisse librement le choix aux personnes souhaitant faire partie de l'organisation et donner de leur temps pour des actions volontaires et désintéressées au sein de l'organisme.

Parfois, dans la pratique, ces principes ne sont pas respectés par les agents humanitaires eux-mêmes. En effet, conformément à ces principes et à l'éthique auxquels ils devraient se soumettre, certaines actions vont à leur encontre. Lors du passage d'un cyclone dans la Région Analamanga, il y a quelques années, des volontaires n'ont pas été indemnisés à temps après avoir distribué des vivres pour les sinistrés. Ce qui a entraîné leur démotivation par la suite alors que les actions de l'association dépendent en grande partie des volontaires. Ne disposant pas de ressources propres même pour son fonctionnement, ceux-ci constituent une force considérable dans la mesure où ils allègent les charges qui devraient normalement être engagées.

### *3. La pratique de l'économie humaine*

L'un des penseurs de l'économie humaine, Jean-Louis Lebreton a ses propres concepts de l'économie. Selon cet auteur, à l'opposition à l'économie classique où le profit se trouve au centre de l'activité, l'économie humaine met l'homme à son centre dont les valeurs associées sont la solidarité, la justice, la dignité, la responsabilité et la liberté. « Agir pour le

développement d'un terroir se conjugue avec le renforcement de la résilience communautaire »<sup>13</sup>

Dans le cadre d'un projet de réduction des risques et catastrophes, conduit par l'équipe de la Croix-Rouge Malagasy, dans une partie Sud de l'île, réputée par la famine et la sécheresse, des techniciens en nutrition ont procédé à la formation d'agents communautaires en techniques culturales. A cet effet, ils ont mis en place un « champ école » où ils dispensent des cours pratiques sur la culture de certains légumes autrefois n'existaient même pas dans la région, ou l'amélioration de certaines variétés de légumes dont la récolte était insignifiante avant le projet. La communauté se regroupe au sein d'une association villageoise et s'organise pour la récolte, le stockage ainsi que l'écoulement des produits sur le marché.

#### *4. Distribution de vivres*

Après le passage d'un cyclone, un organisme humanitaire est en charge de la distribution de riz pour les sinistrés au sein d'une communauté très pauvre de la capitale. Les responsables de distribution ont détourné une grande partie des dons et se partagent les sacs de riz.

#### *Insécurité alimentaire dans le sud de Madagascar*

Réputée pour la famine et la sécheresse, la région sud de Madagascar attire les organismes humanitaires pour mettre en place des projets ou programmes de sécurité alimentaire notamment pour les plus vulnérables : enfants en bas âges victimes de malnutrition sévère. En effet, un programme de cantines villageoises a été initié par le Filles de la Charité pour faire face à la famine dans cette partie de l'île. Elles ont rencontré des difficultés lors de la mise en œuvre du programme car les gens revendent la nourriture crue au marché. Elles sont donc contraintes de distribuer de la nourriture cuite et font venir les enfants au centre pour éviter la revente. Si elles ont pu échapper à cette pratique, le programme peine à atteindre les cibles. Une mère enceinte en profite et fait nourrir toute la famille de 8 enfants. D'un autre angle de vue, le riz pourrait ne pas être leur besoin immédiat, ils l'ont vendu pour obtenir de l'argent dans le but d'acheter autres choses correspondant à leurs besoins réels au moment de la distribution donc il y a peut-être une inadéquation entre les dons et les besoins réels.

#### *5. Cas particulier du phénomène migratoire*

---

<sup>13</sup> Lourthusamy A., Berthelot Y., Lalanne A., Razafimbelo ., "Chemins d'économie humaine », Cerf Patrimoines, pp. 228

Les migrations au niveau national ou international impliquent nécessairement l'humanitaire. En effet, en matière de migration internationale, c'est vraiment un objet de controverses car on apporte des appuis humanitaires à des migrants et on leur bloque l'entrée aux frontières de son propre pays.

A Madagascar, il y a l'exemple des sans-abris. Le processus de résilience spontanée ou assistée se traduit par l'établissement sur un autre territoire. Cette forme de résilience est-elle juste pour le territoire d'accueil ? Existe-t-il une création de valeur ajoutée ou d'éventuelles perturbations notamment l'insécurité ou la surexploitation des ressources naturelles ?

## **Conclusion**

Au terme de cet essai de répondre à la question : la résilience est-elle juste ? 3 éléments de réponse peuvent être mis en avant.

Tout d'abord, les principes de l'éthique médicale transposés à l'éthique humanitaire ont mis l'accent sur la primauté de l'éthique sur l'action.

Ensuite, pour l'humanitaire, les principes de précaution sociale deviennent une priorité : minimiser la souffrance avant de maximiser le bien-être et reconnaître la vulnérabilité des personnes se traduit par une éthique de la responsabilité et de la solidarité.

Enfin, la résilience négative qui est injuste génère un nouveau choc ou crise tandis que la résilience positive, ou la bonne résilience qui est juste, aboutit à un **développement socialement durable** puisque partagée, appropriée, conforme à la culture de la société considérée. Pour être positif, la « résilience juste » est le garant du développement socialement durable.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ballet, J., D. Bazin, J.-L. Dubois, F.-R. Mahieu. (2013) *Freedom, Responsibility and Economics of the Person*, Routledge, London
- Bénicourt, E. (2007/1) *Bilan critique*, dans Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy (n° 52), pages 57 à 81
- Buffet, C. (2014) *De l'urgence à la résilience: changement de cadrage*, Humanitaire, Médecins du Monde, pp. 70-77
- Dauphiné, A., Provitolo, D. (2007/2) *La résilience : un concept pour la gestion des risques*, dans Annales de géographie (n° 654), pages 115 à 125
- Dostaler, G., « Amartya Sen (2005) *L'économie au service du développement humain*, dans *Alternatives économiques* n°242,
- Dubois, J.-L., A.-S. Brouillet, Pbakhshi et C. Duray-Soundron (eds), (2008), *Repenser l'action collective: une approche par les capacités*, Réseau IMPACT, L'Harmattan, Paris
- Duffe, B. (2005), *L'éthique humanitaire, Guide synergie qualité, Propositions pour des actions humanitaires de qualité*. Rapport pour Coordination Sud, p. 12-28.
- Levinas, E. (1996) « Signification culturelle et sens éthique » revue Philosophique de Louvain, 1996, pp. 134-163
- Jonas, H. (2012) *La responsabilité pour autrui pour une éthique de la responsabilité et du commun*, *EcoRev'*, pp. 82 à 85
- Kouamékan, J.-M. Koffi. (2014) *Résilience et sociétés: Concepts et applications*, Ethique et économique, UMI Résiliences (IRD-CIRES/France-Côte d'Ivoire)
- Lallau, B. (2011), *La résilience, moyen et fin d'un développement durable?*, Ethique et économique, UMR Clersé-CNRS, Lille



Lourthusamy A., Berthelot Y., Lalanne A., Razafimbelo. *Chemins d'économie humaine*, Cerf Patrimoines, pp. 228

Manciaux, M. *La résilience Un regard qui fait vivre*, Dans *Études* 2001/10 (Tome 395), pages 321 à 330

Mattei, J.-F. (2014) *L'humanitaire à l'épreuve de l'éthique*, LLL Les liens qui libèrent, pp. 94-100

Ramiaramanana J., Rakotondrafara C., Rasolofo P., Rabemalanto N. (2014) *Le choc et la résilience à Madagascar*, in J.-M. Châtaignier, *Fragilités et résilience: nouvelles frontières de la mondialisation*, Karthala, Paris 343-357

Randrianasolo H., Dahmani A., Dubois J.-L. (2014) *De la nécessité d'étendre les références éthiques de l'approche par les capacités*. Enseignements tirés des pratiques du commerce équitable, *Mondes en développement*, Tome 42 n° 168, pp. 69-76.

Rawls, J. (1989) *La théorie de la justice et la pluralité des biens*, *Déviance et société*, pp. 209-218

Ricoeur, P. (1984) *Fondements de l'éthique*, In : *Autres Temps*. Les cahiers du christianisme social. N°3, pp. 61-71